



OBSERVATOIRE DE LA PARITE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Paris, le 3 mars 2011,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Parité politique : un goût d'inachevé

Les hommes candidats, les femmes suppléantes

Chantal Brunel, rapporteure générale, constate une faible progression de femmes candidates pour ces élections cantonales. En 2011, 23,2% des candidats sont des candidates contre 20,9% en 2008 et 21,5% en 2004 mais 76,8% des suppléants sont encore des suppléantes. A cette allure, le chemin vers la parité est encore long.

Pas de parité sans engagement des partis politiques

Pour les 15 ans de l'OPFH, en décembre, le Premier ministre invitait les formations politiques à changer d'approche pour permettre à un grand nombre de femmes d'être élues dans le cadre de scrutin uninominal.

Comme l'énonçait la proposition de loi de Chantal Brunel, la réforme des collectivités territoriales a étendu les retenues sur la dotation publique à l'élection des conseillers territoriaux, incitant les partis vers plus de parité dans l'attribution des circonscriptions et pas encore pour les élus.

Comme un goût d'inachevé

La réforme des collectivités laisse un goût d'inachevé puisqu'elle n'a pas repris une mesure phare pour la parité.

En effet, en 2009, le gouvernement avait fait l'annonce d'une « **entrée massive des femmes dans les conseils municipaux** », résultant d'un abaissement du seuil de la contrainte paritaire des communes de 3500 habitants aux communes de 500 habitants.

C'est pourquoi, **Chantal Brunel rappelle que la parité est l'affaire de tous et de toutes et demande :**

- **au gouvernement de veiller à l'inscription urgente à l'ordre du jour du Sénat ces mesures ;**
- **aux partis politiques de donner une réalité au principe constitutionnel qui les engage à l'article 4, trop souvent oublié.**

Chantal Brunel

*Députée de Seine et Marne
Rapporteure générale de l'Observatoire
de la parité entre les femmes et les hommes*